

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le neuf février deux mille quinze à dix-huit heures trente, à la Mairie de VEZAC, sous la présidence de M. Jean-Claude CASTAGNAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CASTAGNAU, Thierry TREMOUILLE, Patrick SINGIER, Sylviane QUAILLET, Alain BOYER, Philippe CHAULET, Virginie HALLOUIN, Yvette REBEYROL, Christian ROBLES, Audrey SABOUREAU, Christian SESTARET, Marie-Christine TREMOULET, Pascal VIONNET.

Etaient absents : Sophie COURTY, Lionel GUINOISEAUX (excusés).
Sophie COURTY donne procuration à Audrey SABOUREAU.

Secrétaire de séance : Virginie HALLOUIN assistée de Dominique DOUSSEAU.

Le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

1. – Approbation du Procès-verbal de la réunion du C.M. du 17 Décembre 2014.

2. – Renouvellement de la Convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Dordogne :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la convention au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Dordogne qui arrive à expiration le 31 décembre 2014 et qu'il convient de renouveler à compter du 1er janvier 2015, accompagnée de la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive. Ce service est destiné avant tout à assurer des missions en matière de surveillance médicale et d'action en milieu professionnel.

Cette convention détaille les différentes actions proposées avec les conditions financières qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 14 voix pour, 0 contre,
► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Dordogne, et qui prend effet à compter du 1er Janvier 2015.

3. – Adhésion à un Groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et en partenariat avec le SDE 24 :

Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,
Considérant que la Commune de VEZAC a des besoins en matière d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,
Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,
Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,
Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de VEZAC au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour, 0 contre,

- ▶ DECIDE l'adhésion de la Commune de VEZAC au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois ...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- ▶ AUTORISE les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- ▶ APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- ▶ S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de VEZAC est partie prenante,
- ▶ S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de VEZAC est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

4. – Motion de priorité au réseau ferroviaire classique : Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la motion présentée par l'association « Tous Ensemble Pour Les Gares » dont le siège social est à la Mairie de GOURDON 46300 GOURDON, en partenariat avec l'association « Urgence Ligne POLT Paris-Orléans-Limoges-Toulouse », pour soutenir la priorité au réseau ferroviaire classique et notamment la priorité à la Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 14 voix pour, 0 contre,

► SOUTIENT la motion présentée par l'association « Tous Ensemble Pour Les Gares » en partenariat avec l'association « Urgence Ligne POLT Paris-Orléans-Limoges-Toulouse » afin de préserver en priorité le réseau ferroviaire classique et notamment la priorité à la Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

5. – Projet de modification du périmètre du site « Côteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » :

Vu la directive 92/43 CEE du 21 Mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu les articles L414-1 et suivants, R414-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu la circulaire DNP/SDEN n° 2104 du 21 novembre 2001 ;

Vu la circulaire DNP/SDEN n° 2005-1 du 4 février 2005 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre émanant de Monsieur le Préfet de la Dordogne invitant le conseil délibérant de la collectivité à la consultation du projet de modification du périmètre du **Site FR7200664 « Côteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »** afin de donner son avis motivé.

Ce site ayant été désigné le 29 décembre 2004 pour intégrer le réseau européen de sites NATURA 2000, constitué en application de la directive « Habitats ».

Après consultation du jeu de cartes permettant de comparer le périmètre initial et le nouveau périmètre, la carte précisant le nouveau périmètre du site et la fiche d'information comprenant notamment les justifications motivant l'évolution du périmètre, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 14 voix pour, 0 contre,

► **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de modification du périmètre du **Site FR7200664 « Côteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »**, qui n'appelle aucune observation de sa part.

♥ QUESTIONS DIVERSES :

▪ Travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux:

Patrick SINGIER précise que ces travaux avaient été débattus en séance du Conseil Municipal du 17 Décembre 2014 mais avaient été oubliés d'indiquer sur le précédent compte-rendu, soit :

. Ecole et Salle des fêtes : ces travaux seront effectués par ISOLA SUD-OUEST (24), il est possible d'obtenir des aides très avantageuses pour les communes (travaux à engager avant fin 2014).

Le montant à payer pour la commune serait de 1003,17 € dont 712,17 € récupérables TVA et le solde à charge pour la commune serait donc de 291,00 €

▪ Retrait de la Commune d'Audrix du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Sarlat/Domme :

Acceptation à l'unanimité pour ce retrait.

▪ Demande de rassemblement de véhicules militaires des 3 au 6 juillet 2015 :

Il a été décidé de ne pas reconduire l'opération CASTELS FIVE cette année en raison de travaux effectués à proximité du stade municipal et de ses infrastructures. A débattre au vote l'année prochaine si une nouvelle demande est présentée par M. MUREAU Patrick.

▪ Commission des travaux :

Il y a lieu de réparer le fossé longeant la voirie communale au lieu-dit « Sermus », devant chez M. et Mme DUBOIS, pour éviter d'inonder les parcelles à proximité.

▪ Signalisation :

Circuit des points de vue dans le cadre du site Majeur d'Aquitaine: provoquer une réunion avec les services du Département et la direction des Jardins de « Marqueyssac » pour implanter le panneau au bon endroit (calvaire).

Label Bio : installer deux panneaux, offerts par Arbio Aquitaine, à chaque entrée principale du village.

▪ Journée de la Laïcité :

Journée du samedi 19 décembre 2015 : Repérer un espace derrière l'école, côté rue *Soumedouye-Lacoste*, pour pouvoir apposer le panneau « *Place de la Laïcité* ».

▪ Bibliothèque municipale :

Audrey SABOUREAU propose de restructurer la bibliothèque municipale en précisant qu'il y a possibilité d'obtenir des aides et des formations. Egalement, via le site de la BDP pour les réservations de livres.

Véronique SZONTAGH fera le relais et animera la bibliothèque et des activités pendant les vacances scolaires.

▪ SICTOM du Périgord Noir :

Alain BOYER propose de rencontrer les responsables du SICTOM pour que le tri et le dépôt des ordures ménagères s'améliorent sur la Commune afin que les citoyens prennent conscience de l'importance du tri et fassent surtout preuve de civisme en la matière. Une solution est proposée : pose de panneaux, à débattre avec le SICTOM.

Le problème de M. DIEBOLT Daniel au lieu-dit « La Malartrie » a été résolu : déplacement des containers à côté de la cabane en bois (Buvette) appartenant à M. VAN NIFTERIK Jean-Jacques.

▪ Travaux de réhabilitation de l'édifice : Eglise Saint-Urbain :

Recontacter les différentes entreprises pour que leurs offres soient déposées en mairie pour faire le choix des entreprises retenues sur les lots *Maçonnerie, couverture en lauzes, ébénisterie et décors peints*, en partenariat avec le maître d'œuvre Gaëlle DUCHENE, Architecte du Patrimoine.

▪ Amenée du gaz (ANTARGAZ) :

Suite à une question posée : le maire indique que pour le moment il n'y a pas lieu de poursuivre dans la précipitation les formalités avec ANTARGAZ. Affaire à suivre ultérieurement.

▪ Equipements sportifs :

Philippe CHAULET indique qu'il reste un vestiaire de libre au lieu-dit « Les Magnanas » et que la salle de tennis au Club House est en préparation pour lancer les opérations multi-sports envisagées dans les semaines à venir.

▪ Raid du Périgord Noir :

Virginie HALLOUIN informe du prochain Raid du Périgord Noir. Une réunion est prévue au mois de mai 2015 à ce sujet.

Cette manifestation est prévue au Lac de TAMNIES le samedi 20 juin 2015 (4 équipes de quatre, à partir de 8 ans). Les enfants seront accompagnés par des adultes.

Des Olympiades festives Intercommunales comprenant canoë, tir à l'arc, marche nordique, sarbacane, jeux traditionnels, etc...

La recherche de sponsors et des demandes de subvention sont nécessaires pour organiser une telle manifestation.

Une subvention sera accordée par la Commune de VEZAC et sera détaillée dans les prévisions du budget de l'exercice 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20 heures 30.